



CADE

Commission d'Accompagnement des Dirigeants d'Entreprise

GUIDE PRATIQUE



La vocation de la Commission est d'aider le dirigeant d'entreprise à anticiper et à prendre les bonnes décisions.

ANTICIPER

ACCOMPAGNER

TRANSMETTRE

Aide dans vos diverses démarches.
Information sur les outils concrets à votre disposition (cellule de prévention des Tribunaux de Commerce, médiation ...)

Investisseurs, repreneurs, cédants, ou en recherche de capitaux : la CADE vous guide.

QU'EST CE QUE LA CADE ?



Créée initialement pour aider le dirigeant dans ses démarches d'anticipation et de résolution de ses difficultés, la Commission d'Accompagnement des Dirigeants d'Entreprise (CADE) a également vocation à répondre aux nouvelles demandes des chefs d'entreprise et d'accompagner le dirigeant tout au long de son parcours.



La CADE reçoit également dans la plus stricte confidentialité tant les investisseurs, les repreneurs, les cédants et peut également accompagner la recherche de capitaux. Cet accompagnement peut prendre de nombreuses formes et doit permettre au dirigeant de pouvoir disposer des éléments d'information avant tout choix ou toute prise de décision.

ETAPE 1

Présentation de la Charte d'éthique par les membres de la CADE

Engagement de sincérité par le demandeur

Présentation et examen de la situation de l'entreprise

ETAPE 2

Suite à la rencontre et en fonction de la situation, la CADE peut être amenée à se réunir à nouveau pour solliciter les compétences de ses membres en fonction du contenu du dossier.

ETAPE 3

A l'issue de la réunion, la CADE émet un avis et formule des propositions

CHARTRE ÉTHIQUE

L'ensemble des Membres de la CADE a adhéré au principe de confidentialité en soulignant que la Commission n'a pas vocation à se substituer au(x) Conseil(s) de l'entreprise. Ces engagements sont matérialisés par une Charte d'éthique signée par chaque Membre de la Commission.

CONFIDENTIALITÉ

Les Membres de la Commission sont tenus au secret le plus absolu. Les entretiens sont confidentiels et ne font l'objet d'aucun compte-rendu.

COMPÉTENCES

Les Membres de la Commission ont une compétence reconnue de par leur expérience professionnelle et/ou leur expérience d'ancien magistrat au Tribunal de Commerce.

Gratuit et ouvert à toutes les entreprises établies en Gironde

Président Honoraire du Tribunal de Commerce de Bordeaux

PRÉSIDENT HONORAIRE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BORDEAUX

ANCIENS JUGES DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BORDEAUX

REPRÉSENTANTS DE L'ORDRE
DES AVOCATS

REPRÉSENTANT DE LA COMPAGNIE
RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL
RÉGIONAL DE L'ORDRE DES
EXPERTS COMPTABLES

REPRÉSENTANT DE LA CHAMBRE
DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DE BORDEAUX

REPRÉSENTANT DE LA CHAMBRE DES
MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
DE LA GIRONDE

Pour avoir recours à la CADE, contactez le MEDEF Gironde : contact@medef-gironde.fr / 05 56 01 51 80

Mouvement
des **Entreprises**
de **France**
Gironde



CCI BORDEAUX
GIRONDE

CRCC | G
COMPAGNIE
REGIONALE F
COMPTABLES
COMPTES
BORDEAUX GIRONDE



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

NOUVELLE-AQUITAINE
GIRONDE



ORDRE DES AVOCATS
BARREAU DE BORDEAUX

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES *ec*
Région Nouvelle-Aquitaine



FÉDÉRATION
BANCAIRE
FRANÇAISE

Mouvement
des **Entreprises**
de **France**
Gironde

